



# **Prise de position de la Fondation ABS sur l'« Évaluation de l'espace de consommation sécurisé de Lausanne (ECS) – projet pilote de trois ans. Rapport intermédiaire à 18 mois »**

---

Matthieu Rouèche, Brigitte Martin-Béran, Marcel Cohen-Dumani, Gilles Lugin

23/04/2020



## 1. Contexte

La Fondation ABS gère un dispositif de réduction des risques (RdR) au bénéfice de personnes confrontées directement ou indirectement à une consommation problématique de produits psychotropes. Ce dispositif repose sur les principes de l'accueil à bas seuil - volontariat des usager-ère-s, garantie de l'anonymat, contraintes administratives minimales et non-jugement de la consommation et des parcours de vie.

Dans ce contexte, il nous paraît important de souligner, à la page 12 du rapport, le fait que « L'ouverture de ces salles de consommation ne constitue pas une réponse unique et globale aux situations de consommations et à leurs conséquences, mais s'inscrit dans le pilier réduction des risques, soit le 4ème pilier de la politique suisse en matière de drogues. En tant que mesure de réduction des risques, les ECS doivent faire partie d'un cadre d'actions de santé publique et sociales permettant de lutter contre les méfaits de la consommation de drogues. ». La ville de Lausanne a mandaté la Fondation ABS sur la base du rapport-préavis adopté par le Conseil communal.

## 2. Appréciation générale

Les remarques sont formulées par les membres de la Fondation qui participent au Copil et n'engagent pas le Conseil de Fondation. Le présent rapport intermédiaire, réalisé avec toute la diligence nécessaire (preuve en est les détails concernant les modes de consommation et les produits consommés, pp. 42-43), n'est, de par le mandat reçu, que partiel. Ainsi, le Conseil de fondation, qui a piloté le lancement du projet, n'a pas été entendu. Il convient donc ici de rappeler des éléments qui n'apparaissent pas dans le présent rapport.

Nous relevons la structure claire et précise du rapport. Le chapitre 6 Conclusions et points d'attention p.87, propose un résumé très clair et complet de l'état du projet.

Il est appréciable qu'une prise en compte des évolutions sur les 6 derniers mois soit intégrée. Elle rend bien compte de la temporalité d'un projet qui évolue positivement (organisation, expérience et fréquentation). Dans un contexte en dehors d'une crise sanitaire et en présence d'un dispositif de RdR déjà en partie en place, le recours à une prestation de ce type prend forcément du temps et nécessite un long travail de lien, de confiance et d'adaptation pour que les usagers fassent évoluer leurs habitudes et intègrent l'ECS à leurs pratiques de consommation.

## 3. Situation du Distribus

La chronologie du contexte d'ouverture ne mentionne pas les conséquences de la réduction horaire du Distribus (présence de 19h à 21h ; initialement 17h à 21h), imposée afin d'éviter un « chevauchement » avec les heures d'ouverture de l'ECS. On peut noter que cette prestation, financée par le Canton de Vaud, est conditionnée par des décisions communales, notamment quant à son déploiement, son emplacement et ses horaires.



Il faut savoir que ECS et Distribus fournissent des prestations différentes et que le Distribus est un élément capital pour la mise à disposition de matériel stérile et la récupération de matériel usagé, notamment pour les consommateurs qui ne fréquentent pas l'ECS. Le Distribus étant dans le réseau bas seuil le meilleur vecteur de communication avec les usagers les plus précaires, cette décision a très certainement eu des conséquences négatives sur la possibilité d'orienter les usagers du Distribus vers la prestation de l'ECS.

Pour rappel, le dispositif de réduction des risques ne devait pas être modifié avec l'ouverture de l'ECS.

En parallèle du besoin d'une démarche d' « outreach work » (travail de rue), que nous identifions également comme une lacune importante du dispositif actuel en ville de Lausanne et pour lequel la Fondation ABS a depuis plusieurs années proposé son expertise, il faut mentionner les nombreuses propositions faites pour déplacer le Distribus dans différents quartiers de la Ville. Un bus mobile d'échange de matériel de consommation permettrait de toucher d'autres usagers concernés par les prestations de l'ECS. En plus des conséquences sur l'accès au matériel de consommation pour les usagers ne fréquentant pas ou peu les structures d'accueil, ce sont les occasions de les orienter et de les informer sur les prestations de l'ECS qui s'en sont trouvées réduites.

#### **4. Management du projet par la Fondation ABS**

Nous sommes surpris que ce point, abordé aux pages 38-40, soit abordé dans un tel rapport. Et cela d'autant plus qu'il semble être traité de manière très partielle. À dire vrai, nous espérons que le Conseil de fondation sera aussi interrogé sur ce point pour le rapport final.

La Direction avait été restructurée en 2017-2018, précisément pour la renforcer par un directeur administratif. Les tensions au sein de l'équipe étaient inévitables et attendues. En effet, l'équipe a été augmentée de près d'un tiers, dans un environnement de changement important (nouvelle prestation, nouveau fonctionnement entre les structures, nouveau système informatique, nouveaux collègues, nouvelles fonctions avec les AAS, etc.). Le stress et l'incertitude font partie de tout changement et ont été parfaitement gérés par la Direction de la Fondation ABS.

#### **5. L'ECS dans les structures de la Fondation ABS**

Si le rapport relève des inconvénients à avoir inscrit l'ECS dans les locaux de la fondation, il fait clairement l'impasse sur les avantages. Or, il faut savoir qu'une telle structure – qui associe de manière complémentaire des prestations très différentes dans un même lieu – est très innovante et même unique en Europe. Elle est très observée par les autres structures suisses et européennes pour ce caractère novateur, étant ainsi un espace de consommation 2.0.



On se doit dès lors de souligner quelques-uns des aspects positifs du rattachement institutionnel à une structure existante, qui permet en tout premier lieu un réel travail d'accueil, d'écoute et de lien social, qui ne va pas de soi dans une structure centrée exclusivement sur la salle de consommation (aspect très régulièrement mentionné par les intervenants de Quai 9, qui souffrent de leur structure d'accueil très limitée en termes de prestations) :

- possibilité d'offrir des prestations autres (complémentarité des prestations offertes par ABS). Dans ce sens, la majorité des prestations d'écoute/soutien/orientation se font au Passage, avant et après la consommation à l'ECS : c'est l'intérêt principal d'avoir un réel lieu de vie adjoint à un espace de consommation.
- possibilité de faire circuler le personnel entre les différentes prestations, permettant d'avoir des temps de respiration face à une exposition à la consommation (avantage fortement souligné la direction de Quai 9).
- réduction des coûts par la création de synergie et économie d'échelles. S'agissant d'un rapport intermédiaire, il manque l'aspect économique de cette implantation et son coût d'exploitation global (ECS, Passage, Terrasse, Distribus, EchangeBox, etc.), qui ne sont pas encore analysés et devraient figurer dans le rapport final.

À cela s'ajoute un élément qui a naturellement échappé au rapport, le Conseil de fondation n'ayant pas été entendu. À son origine, l'ECS a été déployé en un temps record. Le personnel, déjà formé à ce type de structure, a reçu avant même l'ouverture une formation complémentaire liée aux spécificités d'un ECS. Une excellente collaboration avec Quai 9 est venue compléter cette formation. Grâce à ce modèle, au-delà des avantages évidents salués par les spécialistes du domaine, un déploiement rapide a donc pu être réalisé, en conjuguant la qualité avec la rapidité..

On est par ailleurs surpris de lire que certains habitués du Passage « fuient » ABS pour ne pas se trouver confrontés aux usagers de l'ECS. C'est un paradoxe qu'il faudrait pouvoir mieux comprendre, puisque tous les usagers d'ABS sont des consommateurs de substances illégales. Qu'est-ce qui distingue ces catégories ? Cette situation est en réalité connue depuis toujours (près de 20 ans) à la Fondation ABS, elle est indépendante de l'ouverture de l'ECS, et est liée à des groupes de consommateurs, des groupes ethniques, etc. Mais l'expérience montre que cette réalité est très volatile et changeante.

En revanche, si l'ECS peut être un frein au recours à des prestations autres pour certains usagers (principalement des personnes en situation de précarité pour lesquelles la consommation est occasionnelle et/ou qui n'ont pas besoin des prestations de Réduction des Risques), il remet la RdR au centre de nos activités et a eu pour effet de faire revenir des consommateurs actifs (par injection et/ou inhalation), que nous n'avions pas vu depuis un temps ou qui ne venaient pas au Passage/Terrasse. En ce sens, ce projet a permis de recentrer les activités de la Fondation ABS sur son réel public cible.

On peut ajouter que si la p. 68 signale que l'une des missions de la Fondation ABS consiste à orienter et à faciliter l'accès des usager-ères au système de santé et que ce volet de l'ECS est resté



peu documenté jusqu'à présent, il faut précisément prendre en compte le Passage, qui est le lieu d'accueil de l'ECS et qui fait partie intégrante du projet. Les deux lieux fonctionnent en synergie et démontrent précisément de l'intérêt de lier ces deux prestations.

En revanche, il faut signaler que le risque de subir un contrôle policier est perçu comme un obstacle à la venue à l'ECS (p. 62) et résulte de la politique de répression du deal de rue. De même, la présence policière sur le chemin de l'ECS, contrôlant les usagers en possession de leur produit, est naturellement vécue comme un facteur dissuasif par certains usagers. La coordination, qui existe déjà mais qui est à renforcer, est sur ce point essentielle.

Ce constat n'est pas pris en compte dans l'analyse de la progression de la fréquentation dont le rythme est qualifié de lent par le rapport.

## 6. Voisinage et communication

Il est surprenant de lire que l'Association de quartier n'est pas utilisée par les riverains du Vallon comme moyen de communication. Il y a eu de multiples occasions et pourtant le manque de communication est toujours invoqué. On observe qu'elle (l'Association) n'est pas mentionnée non plus dans le travail réalisé avec les focus-groupes.

Un important travail de communication a pourtant été effectué par la Fondation ABS ces 15 dernières années avec le voisinage et le quartier :

- participation aux séances de l'Association de quartier,
- participation à la démarche participative du quartier du Vallon,
- proposition et participation à différents projets/activités communautaires (jardins, roue népalaise),
- gestion du jardin et des toilettes du Vallon,
- prêt de nos locaux pour les AG de l'Association de quartier,
- ramassage et nettoyage dans le quartier,
- gestion du petit marché du Vallon,
- participation aux séances organisées par la Municipalité de la Ville,
- etc.

Ces activités sont essentielles dans les bons rapports entretenus avec les habitants. Beaucoup de modalités d'information possibles ont été utilisés dans le cadre de l'ECS : affiches, présentation de l'ECS lors de l'AG de l'Association de quartier, portes ouvertes en amont de la présentation officielle du projet. Il y a toujours une personne de contact (direction ABS ; ligne de téléphone directe ; site Internet) pour répondre aux inquiétudes/questions/problèmes des personnes qui se sont intéressées au projet d'une manière ou d'une autre. Nous sommes donc surpris que la communication et l'information soient mentionnées comme insuffisantes par les personnes participant au focus groupe.



Enfin, on voit que, pour les riverains Tunnel-Riponne, les toilettes de la Riponne sont un point de fixation. Or, l'ouverture d'un ECS ne peut pas résoudre l'ensemble des problèmes liés à la consommation sauvage (toilettes de la Riponne, cages d'escalier, forêt...), d'abord pour la raison évidente que l'ECS n'est pas ouvert 24h/24H. Plus généralement, les attentes liées à l'ouverture de l'ECS ont fait l'objet de promesses aux riverains qui dépassaient les effets réalistes qui pouvaient être attendus d'une telle ouverture.

## 7. Conclusion

Si cela n'apparaît pas clairement dans le présent rapport, nous tenons à préciser, qu'aux yeux de la Fondation ABS, ce projet répond aux attentes tant des usagers et usagères que des professionnel-le-s. Même si des ajustements sont naturellement nécessaires (et certains ont déjà été engagés, comme en témoigne l'élargissement des horaires répondant à une demande récurrente des usager-ères, des professionnel-les du réseau et même des riverains, et l'ouverture d'une deuxième salle d'inhalation permettant de réduire les durées d'attente), le Conseil de fondation considère cette expérience comme très positive.

À notre sens, le simple fait qu'il y ait plus de **seize mille épisodes de consommation réalisés à l'ECS** durant les quinze premiers mois de fonctionnement (p. 40), montre que ces seize mille épisodes de consommation n'ont pas eu lieu de manière sauvage, et surtout qu'ils ont été réalisés dans des conditions sanitaires sécurisées.

De plus, en dépit de ce volume, le nombre de situations d'urgence est très faible. Un seul un appel à l'ambulance a été fait peu de temps après l'ouverture et quelques situations (~50) ont nécessité une oxygénation de l'utilisateur et/ou une surveillance. Le rapport atteste que le projet répond aux attentes, y compris celles des citoyens et citoyennes, même s'il relève très justement, p. 66 et 86, qu'un ECS ne va pas régler à lui tout seul les problèmes d'ordre et d'hygiène publics. Ces constats sont d'autant plus encourageants qu'il faut du temps pour changer les habitudes de certain-e-s consommateurs-trices, et qu'un recul d'une année est probablement insuffisant. Preuve en est la progression constante des nouveaux contacts (35 nouveaux contacts en décembre 2019, 23 en janvier 2020, 26 en février 2020), qui témoigne de la montée en puissance continue de l'ECS.

En revanche, on peut être surpris (pages 84) que le rapport ne voit aucune évolution quant au matériel usagé abandonné sur la voie publique, alors qu'il n'y a aucun chiffre concernant la période avant l'ouverture de l'ECS et que l'environnement a changé, notamment avec le soutien de l'initiative SYSTMD par la Ville.